

LEGENDE

Champ d'application du droit de préemption urbain

Limite de zone

Limite de secteur

SURY-PRES-LERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

CHAMP D'APPLICATION

DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Echelle : 1/5000

Cabinet RAGEY
 GEOMETRE EXPERT URBANISTE
 69 ch. de la Fontaine 45500 GIEN
 Tél : 02.38.27.07.07
 Fax : 02.38.27.07.08

Procédure

PLU approuvé le 24 janvier 2008
 POS mis à jour le 30 novembre 2001
 POS modifié le 26 mars 1998
 POS approuvé le 20 décembre 1983

